

Procès-verbal de la 254<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 17 septembre 2019, à 17 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

Mesdames	Sonia De Benedictis Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond
Messieurs	Yves Mc Nicoll Sylvain Riendeau Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**254.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190917-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 254.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 254.2 Adoption du procès-verbal de la 247e assemblée du comité exécutif*
- 254.3 Adoption du procès-verbal de la 248e assemblée du comité exécutif*
- 254.4 Adoption du procès-verbal de la 249e assemblée du comité exécutif*
- 254.5 Adoption du procès-verbal de la 250e assemblée du comité exécutif*
- 254.6 Adoption du procès-verbal de la 251e assemblée du comité exécutif*
- 254.7 Adoption du procès-verbal de la 252e assemblée du comité exécutif*
- 254.8 Adoption du procès-verbal de la 253e assemblée du comité exécutif*
- 254.9 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 254.10 Garantie d'emprunt pour les étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole*
- 254.11 Mandat au ministère des Finances du Québec pour un emprunt à long terme*
- 254.12 Radiation des comptes à recevoir*
- 254.13 Adjudication du contrat pour l'aménagement de la cour terrasse sur le boulevard de l'Ange-Gardien au collège constituant de L'Assomption*
- 254.14 Nomination à la direction adjointe aux ressources humaines au collège constituant de L'Assomption*
- 254.15 Poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres et projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1*
- 254.16 Modification au calendrier des assemblées 2019-2020*
- 254.17 Informations*
- 254.18 Divers*
- 254.19 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.2 Adoption du procès-verbal de la 247e assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190917-02      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 247<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 21 mai 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.3 Adoption du procès-verbal de la 248<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190917-03      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 248<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 24 mai 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.4 Adoption du procès-verbal de la 249<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CERL-190917-04      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 249<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 3 juin 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.5 Adoption du procès-verbal de la 250<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190917-05      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 250<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 11 juin 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.6 Adoption du procès-verbal de la 251<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,*

CERL-190917-06      *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 251<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 18 juin 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.7 Adoption du procès-verbal de la 252<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,*

CERL-190917-07

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 252<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 28 juin 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.8 Adoption du procès-verbal de la 253<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,*

CERL-190917-08

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 253<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 12 août 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.9 Suite (s) aux procès-verbaux :**

Concernant l'adoption des modifications à la politique de remboursement des frais de voyages, de représentations et de réception, l'application de cette dernière, notamment en ce qui concerne les stages, soulève certaines questions. Des informations et des précisions seront transmises aux personnes concernées par la problématique.

Plusieurs processus de recrutement sont actuellement en cours et sur le point d'être finalisé.

**254.10 Garantie d'emprunt pour les étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole :**

Les étudiantes et étudiants en Gestion et technologies d'entreprise agricole du collège constituant de Joliette participent à nouveau cette année à une activité pédagogique où ils doivent réaliser des élevages à la ferme école ou des productions réalisées aux serres dans le cadre des cours 152-RV5/5A5-JO. Le financement de l'achat des animaux ou de plants se fait via un emprunt à la Caisse Desjardins de Joliette, prêt qui doit être garanti par le Cégep. Cette autorisation est du ressort du comité exécutif, conformément à l'article 7.03 du *Règlement no 2 de gestion financière*.

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CERL-190917-09

« *Il est résolu :*

- *de garantir un prêt de 46 950 \$ avec la Caisse Desjardins de Joliette pour le financement de l'achat d'animaux ou de plants pour les étudiants et étudiantes en Gestion et technologies d'entreprise agricole du collège constituant de Joliette dans le cadre des cours 152-RV5/5A5-JO;*
- *de mandater la direction générale du Cégep régional de Lanaudière et la direction par intérim du collège constituant de Joliette comme signataires. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.11 Mandat au ministère des Finances du Québec pour un emprunt à long terme :**

Les informations n'ayant pas été reçues à ce moment-ci, ce point est reporté et sera traité à une date ultérieure.

**254.12 Radiation des comptes à recevoir :**

En vertu de la Politique de gestion des comptes à recevoir, la direction des ressources financières doit radier tous les comptes impayés prescrits de plus de trois ans.

Toute provision ou radiation est imputée dans l'année financière en cours à la direction de service ou collège constituant concerné.

Conformément à ladite politique, la direction des ressources financières soumet au comité exécutif pour approbation, une fois par année, la liste des comptes à radier.

*Attendu la Politique de gestion des comptes à recevoir, adoptée par le conseil d'administration en février 2016;*

*Attendu les modalités de provisionnement et de radiation qui y sont prévues au regard des comptes impayés;*

*Attendu que la direction des ressources financières doit soumettre au comité exécutif, une fois par année, la liste des comptes impayés de plus de trois ans;*

*Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190917-10

*Il est résolu d'approuver la liste des comptes à radier déposée par la direction des ressources financières pour l'année financière se terminant le 30 juin 2019.*

Adoptée à l'unanimité.

**254.13 Adjudication du contrat pour l'aménagement de la cour terrasse sur le boulevard de l'Ange-Gardien au collège constituant de L'Assomption :**

La direction des ressources matérielles a procédé à l'élaboration d'un projet pour l'aménagement de la cour terrasse donnant sur le boulevard L'Ange-Gardien suite à un agrandissement de l'établissement dans ce secteur.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, et suivant plusieurs évaluations des possibilités en termes de coût et d'échéancier, un appel d'offres sur invitation a été soumis le 23 août dernier, à cinq entrepreneurs spécialisés en aménagement paysager. Un architecte paysagiste avait procédé à l'élaboration des plans et devis du projet et estimait celui-ci autour de 85 000 \$.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 septembre 2019 et trois soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

Le même appel d'offres sur invitation n'a reçu aucune réponse lors de sa parution en juin dernier, démontrant le contexte de saturation du marché. Nous constatons actuellement à l'ouverture des soumissions des prix soumis plus élevés de l'ordre de 20 à 35 %.

En considération de ces facteurs et de cette analyse, tout porte à croire qu'un appel d'offres public n'obtiendrait comme résultat qu'une montée des prix.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, et au regard de ce qui précède, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Paysagement Prestige Inc. (9321-3437 Québec Inc.) ».

*Attendu le projet d'aménagement de la cour terrasse donnant sur le boulevard L'Ange-Gardien au Collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu le processus d'appel d'offres sur invitation qui a été lancé afin de trouver un entrepreneur capable d'effectuer les travaux d'aménagement selon les critères déposés par l'architecte qui a fait l'analyse du projet;*

*Attendu les trois soumissions déposées dans les délais prescrits et répondants à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;*

*Attendu la recommandation de la direction générale du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-190917-11

*« Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'aménagement de la cour terrasse donnant sur le boulevard L'Ange-Gardien au collège constituant de L'Assomption à la firme « Paysagement Prestige Inc. (9321-3437 Québec Inc.) », pour un montant de 112 000\$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 9 septembre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **254.14 Nomination à la direction adjointe aux ressources humaines au collège constituant de L'Assomption :**

Au mois de mars 2019, Mme Brigitte Hamel, directrice adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption a été choisie pour participer à la table de négociation du comité patronal de négociation des collègues (CPNC) dans le cadre des négociations pour le personnel de soutien. Ce prêt de service a amené la direction à faire appel à une consultante pour assurer la continuité des opérations de la gestion des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption.

Afin de pourvoir au remplacement de Mme Brigitte Hamel, la direction des ressources humaines a procédé au processus de sélection.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de L'Assomption, à titre de cadre désigné par la direction générale, Mme Anne Higgins, directrice adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de Terrebonne, à titre de membre représentant l'Association des cadres du CRL et Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives et secrétaire du comité.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Valérie Venne pour le remplacement au poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption pour une durée de deux ans.

*Attendu la vacance au poste de direction adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption en raison du prêt de service de la titulaire du poste Mme Brigitte Hamel;*

*Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'une personne remplaçante;  
Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;*

*Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;*

*Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-190917-12

*« Il est résolu de nommer Mme Valérie Venne au poste de directrice adjointe à la direction des ressources humaines au collège constituant de L'Assomption pour une durée de deux ans; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 7 octobre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.15 Poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres et projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1 :**

Depuis plus de deux ans, afin de répondre aux besoins du Cégep régional de Lanaudière en termes de développement institutionnel et de recherche, une nouvelle structure a été mise en place. Les collèges constitutants ainsi que les centres de recherches bénéficient maintenant de l'expertise d'un conseiller en recherche et en développement institutionnel. Plusieurs projets de recherche, le développement de nouveaux programmes dans chacun des collèges et à la formation continue en plus de partenariats avec des institutions de recherche à travers tout le pays ne sont que quelques-unes des réalisations qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, la direction générale a procédé à la création d'un poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres pour assurer le développement des partenariats avec les autres ordres d'enseignements sur le territoire de Lanaudière. La personne identifiée pour occuper ce poste est M. Éric Francoeur, qui assure actuellement l'intérim de la direction adjointe du service des programmes et du développement pédagogique au collège constituant de L'Assomption. Il travaillera notamment à la création du Pôle régional en enseignement supérieur en collaboration avec les trois universités présentes sur le territoire, soit l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université de Montréal. Sa connaissance pointue des différents programmes offerts dans les trois collèges et à la formation continue en fait la personne toute désignée pour développer les projets de collaboration existants et à venir. Ce sont des opportunités de développement et de rayonnement futurs pour le Cégep régional de Lanaudière. La direction générale qui chapeaute ces divers projets constate que les tâches administratives qui sont liées à ceux-ci exigent pour les ressources en place un



temps considérable. C'est pour cette raison que la direction générale propose la création d'un projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1 pour répondre à ces besoins, et ce, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2020.

Le plan d'effectifs 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière a été approuvé par le conseil d'administration à son assemblée du 11 juin dernier. Le poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres ainsi que le projet spécifique d'agent de soutien administratif n'était pas prévu audit plan.

Le salaire pour ces postes sera comblé par les sommes prévues au budget pour le rayonnement régional et la recherche ainsi que par le financement reçu pour le Pôle régional en enseignement supérieur.

*Attendu l'importance stratégique et le volume considérable des travaux liés au développement institutionnel et à la recherche du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la création du Pôle régional en enseignement supérieur et le développement des partenariats interordres;*

*Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a les disponibilités financières nécessaires pour la création du poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres et l'ouverture d'un projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1;*

*Attendu l'article 4.05 e) du Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière qui précise que le comité exécutif est responsable d'abolir ou de créer tout poste concernant le personnel non enseignant ayant une incidence budgétaire;*

*Attendu l'article 2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui prévoit que toute modification apportée en cours d'année au plan d'effectifs doit faire l'objet d'une approbation par le comité exécutif;*

*Attendu la recommandation de la direction générale du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyé par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-190917-13

*« Il est résolu :*

- d'autoriser la création du poste de direction adjointe au développement et aux partenariats interordres, sur lequel M. Éric Francoeur sera muté à la fin de son intérim au collège constituant de L'Assomption;*

- *d'autoriser la création d'un projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1, pour une période pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

**254.16 Modification au calendrier des assemblées 2019-2020 :**

Un calendrier modifié est déposé.

**254.17 Informations :**

Sans objet.

**254.17 Divers :**

Sans objet.

**254.18 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 09.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée